

MAIRIE DU HAILLAN

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
Vendredi 19 décembre 2014

Ouverture de la séance du Conseil Municipal à 18 heures 30 sous la Présidence de Madame Andréa KISS, Maire.

Signature du cahier de présences.

Présents :

Madame KISS, Maire

M. FABRE, Mme GUERE, M. CONTE, Mme SAVIGNAC, M. BOUYSSOU, Mme DARDAUD, M. BOUSQUET, Mme O'PRESCO, Adjoints au Maire.

M. MERIAN, Mme SARLANDIE, M. GHILLAIN, Mme PROKOFIEFF, M. ROUZE, Mme LANCHAS VINCLAIR, M. DUCLOS, Mme SEN, M. BRUNEL, Mme VASQUEZ, M. DUPUY BARTHERE, Mme GOURVENNEC, M. GUITTON, M. MEYRE, Mme ARDOUREL, M. CHAIGNE, M. FOURCAUD, M. BADEZ.

Excusées :

**Mme SAINT GENEZ
Mme LAMAISON**

**procuration à Monsieur CHAIGNE
procuration à Madame ARDOUREL**

Sur proposition de Madame Le Maire, le Conseil Municipal accepte la désignation de :

**Laurent DUPUY BARTHERE, comme secrétaire de séance titulaire.
Eric FABRE, comme secrétaire suppléant.**



ORDRE DU JOUR

1. COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS CONCERNANT LA VIE MUNICIPALE :

Rapporteur : Madame Le Maire

Concernant le procès verbal du Conseil du 14 novembre, avez-vous des remarques à formuler ?

Monsieur Chaigne : *Pour clore le débat sur l'emploi de Monsieur DELPEYRAT, je voudrais revenir sur 3 points. Le premier, j'ai bien pris note qu'on avait pris ce poste par une délibération du mois d'avril. Le deuxième concerne la numérotation des délibérations, la confusion venait d'une délibération qui avait été retirée et qui ne figurait pas sur le compte rendu. Le troisième point, vous avez du recevoir aujourd'hui une demande officielle pour la liste du personnel.*

Madame le Maire : *En effet. Sur le procès verbal, avez-vous des remarques particulières ? Moi, je souhaitais en faire une par rapport à l'intervention qu'avait faite Monsieur FOURCAUD concernant la cogestion et les piscines. Le règlement d'intervention en matière de soutien au financement d'équipements sportifs qui a été adopté par le Conseil de CUB le 14 février 2014, mentionne : « La CUB a décidé par délibération n°2010/0802 du conseil du 26 novembre 2010 de soutenir, à hauteur de 15 millions d'euros HT, le projet de grand stade porté par la commune de Bordeaux. A l'occasion du vote de ce soutien au Grand Stade, le principe avait été retenu de mobiliser un budget équivalent pour le soutien d'infrastructures sportives au bénéfice des autres communes ». Cela date de 2010. Ensuite, vous avez des explications et notamment le rappel de la démarche : « Dans la perspective d'une prise de compétence, la CUB a fait procéder, début 2012, à la réalisation d'un diagnostic territorial des équipements, Ce diagnostic territorial a été partagé avec les élus des communes participantes en séance de travail le 11 avril 2012 après présentation en comité stratégique communautaire le 23 mars 2012, et a permis de dresser certains constats ». Donc, ce n'est pas Monsieur JUPPE, mais bien Monsieur FELTESSE car en 2012 c'était Monsieur FELTESSE qui présidait la Communauté Urbaine de Bordeaux.*

Monsieur Fourcaud : *Ce n'était absolument pas mon propos. Par ailleurs, cela a été très bien retranscrit sur le compte rendu. Monsieur FELTESSE était contre ce système de cogestion et donc c'est Monsieur JUPPE qui fait une cogestion intelligente.*

Madame le Maire : *Il n'aurait pas eu le choix puisque la délibération avait été adoptée. Nous ne pouvons que vous rejoindre sur le fait que nous sommes ravis que ce règlement d'intervention existe et nous espérons bien que pour notre projet commun, avec la piscine d'Eysines, nous pourrions bénéficier d'une manne financière conséquente de la part de la Communauté Urbaine de Bordeaux.*

VOTE : UNANIMITE

Madame le Maire : *Nous vous avons fait parvenir par mail une motion proposée par nos élus Europe Ecologie Les Verts et votée en Conseil de Communauté ainsi qu'à la Mairie de Bordeaux à l'unanimité. Je vais donc demander à Monsieur BOUYSSOU de nous lire le texte.*

Jean-Alain Bouyssou : *Mesdames, Messieurs, Chers Collègues, bonsoir. Nous vous proposons la motion suivante qui est l'extension du périmètre du Plan Particulier d'Intervention de la centrale nucléaire du Blayais. Il y a un peu plus de deux ans, le drame de Fukushima a brutalement rappelé au monde que le nucléaire n'est pas et ne sera jamais une technologie dépourvue de risques. Située à 40 kilomètres de la centrale nucléaire du Blayais, notre commune est concernée par ce risque nucléaire.*

Mise en service en 1981, cette centrale dispose de quatre réacteurs de 900 MW qui sont refroidis par pompage d'eau dans la Garonne. Lors de la tempête de décembre 1999, la centrale a été inondée, les vagues étant passées au-dessus des digues de protection, digues jugées jusqu'alors suffisantes. Cette inondation a provoqué un incident de niveau 2 sur l'échelle INES (échelle internationale des événements nucléaires).

En matière de sécurité, chaque site nucléaire doit être doté d'un Plan Particulier d'Intervention (PPI), guidant l'action de l'urgence des pouvoirs publics pour la gestion d'une crise radiologique et/ou chimique. Ce document élaboré par le préfet est utilisé par l'ensemble des services avec comme premier objectif la mise en œuvre d'actions de protection des populations. Laissé à l'appréciation des pouvoirs publics locaux, le périmètre du Plan Particulier d'Intervention de la centrale du Blayais ne concerne aujourd'hui qu'un petit périmètre de 10 kilomètres de rayon. A la lumière de la catastrophe de Fukushima qui a révélé des traces de contamination dans un rayon de 50 kilomètres autour de la centrale, l'Autorité de Sûreté Nucléaire (ASN), l'Institut de Radioprotection et de Sûreté Nucléaire (IRSN) et l'Association Nationale des Comités et Commissions Locales d'Information (ANCCLI) s'accordent à penser qu'il faudrait, en France, relever le périmètre des PPI à 80 kilomètres.

C'est la raison pour laquelle le 7 novembre dernier, l'ANCCLI a demandé officiellement une extension des zones concernées par les plans de secours à un périmètre d'un rayon de 80 kilomètres autour de chaque centrale nucléaire. Un élargissement du périmètre Plan Particulier d'Intervention du Blayais s'avère dès lors indispensable. Il est en effet de notre responsabilité d'élus d'anticiper et de prendre toutes les mesures pour garantir la sécurité des populations que nous représentons.

Dans ce contexte, le Conseil Municipal de la ville du Haillan, réuni le 19 décembre, demande au Préfet de la Gironde de bien vouloir procéder à l'extension du périmètre du Plan Particulier d'Intervention de la centrale du Blayais et de se conformer aux recommandations de l'Autorité de Sûreté Nucléaire et d'élargir le dit périmètre à un rayon de 80 kilomètres autour de cette installation.

Philippe Rouzé : *Madame le Maire, une question : il est demandé d'augmenter le périmètre de sécurité autour de la centrale vieillissante du Blayais à un rayon de 80 kilomètres. Si j'habite à 81 kilomètres, est-ce que je ne risque rien ?*

Plus sérieusement le nucléaire civil, je ne parle même pas du nucléaire militaire, mériterait un autre débat que la présentation de cette motion que, par ailleurs, je voterai. C'est vrai qu'il est de notre responsabilité d'élus d'anticiper, et à ce titre, je souhaite, notamment au nom de mon organisation, que le processus de la diminution, puis de la suppression du nucléaire dans notre pays, soit réellement engagé et que malgré la politique d'austérité, de véritables crédits soient accordés aux énergies renouvelables. Ne pas se préoccuper de l'avenir des futures générations est un crime contre l'humanité.

Monsieur Chaigne : *Nous ne partageons pas le point de vue de Monsieur ROUZE de supprimer le nucléaire pour revenir comme en Allemagne au charbon. Ce n'est peut-être pas la solution. Par contre, nous sommes tout à fait favorables pour voter le périmètre de sécurité.*

Jean-Claude Conte : *Je voudrais rajouter à ce débat que nous sommes là aujourd'hui grâce au nucléaire, sinon nous serions en manque d'énergie électrique. Le gros problème est qu'on a arrêté depuis des décennies d'investir sur la recherche, non seulement pour fermer les centrales nucléaires. Il faut relancer les investissements et notamment développer la recherche par rapport à cela pour se protéger. Aujourd'hui, les centrales nucléaires sont devenues dangereuses parce qu'on y a introduit des salariés avec les entreprises de sous-traitance qui n'ont pas la technicité.*

VOTE : UNANIMITE

Madame le Maire : *Avant que nous attaquions ce Conseil, plusieurs informations. Conformément aux engagements que nous avons pris, nous proposons à la population les 16 et 17 janvier prochains deux réunions des comités de réflexion et d'initiatives par quartier qui seront élargies exceptionnellement à l'échelle de la commune pour leur présenter les différents scénarii issus de l'étude menée par la Fabrique Métropolitaine. Le 15 janvier, nous rencontrerons les commerçants puisque cette étude comporte aussi un volet commercial.*

Décisions municipales :

● En application de l'article L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la délibération n°4/14 du Conseil Municipal du 4 avril 2014, je vous informe que j'ai été amenée à signer les décisions municipales suivantes :

- Signature avec la mutuelle APREVA MUTUELLE d'un avenant au contrat d'assurance « risques statutaires du personnel » pour la revalorisation du taux applicable au contrat (majoration de 10 %) à effet du 1^{er} janvier 2015.
- Signature d'une convention avec l'Ecole de Théâtre des Trois Coups concernant la mise en place de 2 spectacles : « Mina et l'ours sur le chemin des rêves » et « Quatre saisons dans le vent » pour la somme forfaitaire de 1 500 € TTC.
- Dans le cadre de son Agenda 21 et de sa politique environnementale, accueil d'un second apiculteur Haillanais avec 15 ruches sur l'ancien terrain Edouard à titre gratuit (le premier étant installé sur la prairie de Meycat dans le Parc du Ruisseau).
- Participation de la Municipalité à deux classes transplantées de l'école élémentaire du Centre à Urdos-Peyranère du 12 au 16 janvier 2015 pour un coût de séjour de 190,56 € par enfant, sachant que la participation des familles est calculée selon les 7 barèmes du quotient familial et que le CCAS prend en charge partiellement ou totalement la participation demandée aux parents qui éprouveraient des difficultés financières
- Signature d'une convention avec Blue Fish concernant l'organisation du spectacle « Accords à Corps » le 7 février 2015 pour la somme forfaitaire de 7 500 eurosTTC.

2. N°91/14 – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS 2015 VERSEES AUX ASSOCIATIONS LOCALES

Rapporteur : Nicole Savignac

Nicole Savignac : Lecture de la délibération

Madame le Maire : *Pour compléter les propos de Madame SAVIGNAC, il y a aussi quelques associations dont la subvention a été diminuée parce qu'elles avaient des réserves importantes. Par ailleurs, il y a aussi des associations où c'est moins une subvention qu'une cotisation. C'est le cas par exemple de la SPA où la participation est calculée au nombre d'habitants.*

Monsieur Chaigne : *Il y a une association qui a attiré notre attention, ce sont les Amis du Cœur qui n'ont rien reçu cette année.*

Madame le Maire : *Tout simplement parce qu'ils n'ont pas présenté de demande de subvention. Bien sûr, les Amis du Cœur auront une subvention si besoin était.*

Monsieur Chaigne : *Vous avez dit aussi que les TAPS étaient retirés, cela représente quel montant les TAPS ?*

Nicole Savignac : *Cela varie. Pour certains, cela représente une somme de 900 €, pour d'autres 400 € ou encore 200 €. Tout cela dépend aussi du nombre d'interventions.*

Eric Fabre : *Un montant maximum de 250 € est donné par module fait par une association.*

Jean-Michel Bousquet : *Sur le plan purement comptable, c'est une prestation de service et non pas une participation de subvention au bénéfice d'une association.*

VOTE : UNANIMITE

3. N°92/14 – FESTIVAL « LE HAILLAN CHANTE 2015 » - TARIFS - DECISION

Rapporteur : Nicole Savignac

Nicole Savignac : Lecture de la délibération

VOTE : UNANIMITE

4. N°93/14 – LOCATION DE LA SALLE DE L'ENTREPOT – TARIFS - DECISION

Rapporteur : Nicole Savignac

Nicole Savignac: Lecture de la délibération

Monsieur Chaigne : *Nous n'avons aucun élément pour apprécier le bien fondé de cette décision et notamment le calcul savant qui vous permet d'arriver à 1 804 euros par jour. Donc nous nous abstenons sur cette délibération*

Nicole Savignac : *Nous avons tout simplement pris la tarification qui était appliquée par l'ancien prestataire.*

VOTE :

Majorité Municipale : 22 VOIX POUR

Le Haillan mérite un vrai changement : 7 ABSTENTIONS

5. N°94/14 – DELEGATION DE SERVICE PUBLIC (DSP) POUR LA GESTION D'UNE NOUVELLE ACTIVITE CINEMA DANS LA SALLE DE L'ENTREPOT ET AUTORISATION POUR LE LANCEMENT DE LA PROCEDURE D'APPEL D'OFFRES – ACCORD DE PRINCIPE

Rapporteur : Nicole Savignac

Nicole Savignac : Lecture de la délibération

VOTE : UNANIMITE

6. N°95/14 – ACQUISITION D'UN LOGICIEL INFORMATIQUE POUR LES SERVICES PETITE ENFANCE – EDUCATION – JEUNESSE ET REGIE CENTRALE DE LA VILLE DU HAILLAN – DEMANDE DE SUBVENTION

Rapporteur : Jean-Michel Bousquet

Jean-Michel Bousquet : Lecture de la délibération.

Monsieur Chaigne : *On ne va pas vous empêcher de recevoir des subventions pour votre budget, surtout après ce que vous nous avez dit dans le D.O.B. !*

VOTE : UNANIMITE

7. N°96/14 – CREATION D'UNE AIRE DE SPORT EXTERIEURE SUR LE SITE DE BEL AIR – DEMANDE DE SUBVENTION

Rapporteur : Jean-Michel Bousquet

Jean-Michel Bousquet : Lecture de la délibération

Monsieur Chaigne : *Juste pour faire une petite synthèse, vous limitez les investissements au niveau du budget et vous les augmentez pour avoir des subventions.*

Jean-Michel Bousquet : *C'est une façon de voir les choses, mais c'est aussi un cofinancement pour améliorer la qualité tout en maîtrisant les finances de la commune. C'est une autre façon d'aborder le sujet.*

VOTE : UNANIMITE

8. N°97/14 – SUBVENTION EXCEPTIONNELLE VERSEE A L'ASSOCIATION « ALADIN, UN REVE POUR UN ENFANT MALADE »

Rapporteur : Jean-Michel Bousquet

Jean-Michel Bousquet : Lecture de la délibération.

Madame le Maire : *Les enfants du CME viennent de verser un chèque de 122 euros à l'association Aladin suite à une manifestation qu'ils avaient organisée.*

VOTE : UNANIMITE

9. N°98/14 – APPROBATION DU RAPPORT DE LA CLETC DU 2 DECEMBRE 2014

Rapporteur : Jean-Michel Bousquet

Jean-Michel Bousquet : Lecture de la délibération

Monsieur Chaigne : *J'aurais aimé savoir qui participe à cette commission au niveau de la commune ?*

Jean-Michel Bousquet : *En l'occurrence, c'est moi.*

Rose Sarlandie : *Bonsoir à toutes et tous. Voici la déclaration des élus du Front de Gauche, suite à la délibération sur le rapport de la Commission d'évaluation des transferts de charges à la Métropole.*

Nous avons aujourd'hui à nous prononcer sur un rapport tellement abstrait qu'il est difficile de comprendre réellement les tenants et les aboutissants, et d'appréhender les conséquences, toutes les conséquences de nos décisions. La commission locale d'évaluation des transferts de charges est en fait un rouage de légalité de la loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des Métropoles, votée en janvier 2014. Comme vous le savez, nos sénateurs et députés de Front de Gauche ont rejeté cette loi car elle risque de mettre gravement en cause la démocratie de proximité que portent les communes et en particulier la nôtre. Cette loi s'inscrit pleinement dans la réduction des dépenses publiques, laissant ainsi place à l'avidité des grands groupes privés au détriment de nos services publics auxquels nos administrés sont tellement attachés.

Cette loi de « modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des Métropoles » devient ainsi l'architecture institutionnelle d'une politique d'austérité dont nos concitoyens et employés territoriaux sont déjà victimes et risquent de l'être encore davantage. Les élus du Front de Gauche haillanais voteront contre cette délibération car les impacts démocratiques, budgétaires ne sont pas négligeables et remettront certainement en cause de nombreux services à la population. Avant de vous prononcer, Chers Collègues, nous vous appelons à penser un instant, aux conséquences de votre choix et de les assumer pleinement devant nos administrés. Nous ne sommes pas opposés à la Métropolisation à partir du moment où chacune des communes pourra poursuivre son développement social, économique et culturel, ses services publics, la démocratie de proximité dans le cadre de compétences affirmées et respectées.

Nous avons déjà vécu tant de difficultés avec la création du SIVOM, mais aussi avec la CUB, même, s'il y a eu depuis quelques années, avec l'arrivée de la gauche à la direction de celle-ci une nette amélioration pour des villes comme la nôtre, mais qui peut à tout moment être dégradée si nous n'y prenons garde. Les grandes villes de la Métropole pourraient très bien profiter de la manne financière comme par le passé avec la CUB, au dépend des plus petites

communes comme la nôtre.

Monsieur Chaigne : *Juste pour dire que comme nous n'avons pas été en mesure de vérifier vos chiffres, nous nous abstenons sur cette délibération.*

Jean-Michel Bousquet : *Concernant l'explication des chiffres, ceci a été évoqué en commission. Concernant le caractère de cette délibération, sur la mutualisation et la Métropole, nous avons assez peu de marge de manoeuvre dans nos propres choix.*

Madame le Maire : *Sur l'aire d'accueil des Gens du Voyage, le volet social continuera à être géré par les communes. Il s'agit ici de transférer l'équipement.*

Monsieur Fourcaud : *Cette explication ne me satisfait pas du tout. On se renseignera sur la validité de cette délibération.*

Jean-Michel Bousquet : *Je m'interroge sur l'intérêt de la commission, vu que ces thématiques sont évoquées en commission qui est le lieu pour échanger sur les explications techniques. La loi nous impose de vous donner des éléments chiffrés et explicatifs, et c'est ce qui est transmis. Mais si vous souhaitez d'autres éléments, je n'ai jamais fermé la porte pour vous les donner. Je n'ai aucune intention de dissimuler quoique ce soit.*

Madame le Maire : *Juste pour compléter les propos de Jean-Michel BOUSQUET, notre priorité pour cette mutualisation sera le niveau de services à la population et les intérêts de nos agents. Certains d'entre eux vont être transférés et nous serons particulièrement attentifs à ce que leurs droits soient préservés.*

VOTE :

Majorité Municipale : 18 VOIX POUR + 4 VOIX CONTRE

Le Haillan mérite un vrai changement : 7 ABSTENTIONS

10. N°99/14 – BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE – BUDGET PRIMITIF 2015

Rapporteur : Jean-Michel Bousquet

Jean-Michel Bousquet : *Lecture de la délibération.*

Dans un premier temps, je vais vous proposer de regrouper le vote sur les trois budgets. Tout d'abord, le budget primitif qui va vous être présenté ce soir est l'évolution et la concrétisation des orientations définies lors du débat d'orientations budgétaires, à savoir la consolidation des fondamentaux avec un maintien des taux d'imposition sans augmentation en 2015, le maintien à un niveau satisfaisant d'autofinancement pour financer une partie des investissements, la maîtrise des dépenses de fonctionnement en conservant, voire en améliorant la qualité des services rendus aux Haillanais, le maintien d'un endettement raisonnable inférieur à la strate ainsi que la réalisation effective du programme sur lequel nous nous sommes engagés. Ainsi ce budget de notre première année de mandature se veut raisonné et raisonnable. Le budget s'équilibre à hauteur de 16 635 000 €, soit 3 154 000 € pour la section d'investissement et 13 481 000 € pour la section de fonctionnement. Ces montants intègrent aussi bien les dépenses et les recettes d'ordre que les dépenses et les recettes réelles. L'autofinancement dégagé sur le budget s'élève à 1 443 000 €. Cet

autofinancement correspond aux recettes de fonctionnement effectives moins les dépenses de fonctionnement réelles auquel s'ajoute le montant des amortissements.

Concernant la section de fonctionnement, l'évolution des recettes de fonctionnement est cette année de + 0,79 %, soit 105 500 €, mais ce chiffre cache de nombreuses disparités :

- L'évolution des impôts et des taxes à hauteur de 4,6 % sans augmentation des taux. Cela s'explique grâce à l'évolution dynamique des bases, aussi bien des entreprises que des particuliers. Cet élément, tant décrié quand il s'agit de construire de nouveaux logements, constitue notre solidité dans les équilibres budgétaires et donc dans notre capacité à maintenir et à améliorer la qualité du service public pour tous les Haillanais !

- Baisse des dotations et participations qui se monte à 10,6 %, et notamment la DGF qui recule de 30 % en 2015. Nos calculs sont assis sur le projet de la loi de finances 2015.

Pour revenir sur l'évolution la plus importante de nos recettes à la baisse, à savoir notre dotation de fonctionnement et notre dotation forfaitaire, je vais faire une petite précision sur les modalités de calcul et l'évolution des dispositifs. Tout d'abord concernant l'évolution du mode de calcul de cette dotation forfaitaire, jusqu'en 2014, elle était la somme de la dotation de base (le tronc commun), la dotation superficielle, la part compensations ainsi qu'un complément de garantie. Cette enveloppe en 2015 disparaît sous cette forme pour devenir forfaitaire, calée sur la base du bilan 2014 avec un correctif lié avec l'évolution de la population. Sur la base de cette enveloppe consolidée viennent s'appliquer deux réductions pour obtenir le montant qui nous sera versé. La première baisse constitue un écrêtement plafonné à 3 % du montant de la dotation forfaitaire pour les communes dont le potentiel fiscal par habitant est supérieur au potentiel fiscal à l'échelle nationale, ce qui est notre cas. La deuxième est constituée de la contribution à la réduction des déficits publics, qui est la baisse la plus importante. Cette réduction est basée sur les recettes réelles de fonctionnement de la commune, moyennant un calcul effectué par la Direction Générale des Finances locales. Le montant dépend donc d'un certain nombre de paramètres. Cela se traduit de façon chiffrée sur le prévisionnel qui avait été évoqué : pour 2015, à une réduction de la DGF de 942 180 €, montant issu du montant 2014, auquel s'applique l'écrêtement prévisionnel de 28 000 €, recalculé en fonction de notre écart au potentiel fiscal moyen, augmenté du correctif de la population qui est en notre faveur (+ 35 000 €), et le prélèvement et la participation de la ville à la contribution du déficit public de 243 000 €. Cela nous amène à un montant de DGF prévisionnel pour 2015 de 706 180 € et on retrouve en dessous le chiffre des 340 000 € qui est l'effort cumulé pour la ville à partir de la base de référence sur le programme de participation au déficit public (année de référence 2013). Donc une réduction de 340 000 € pour le BP 2015. Donc de BP à BP, on est sur une réduction de 304 000 €. Le même principe de prévision s'applique à 2016 et à 2017, ce qui nous ramène à une réduction prévisionnelle de 821 000 €.

Normalement, nous conservons sur l'année 2015 la dotation de solidarité rurale à hauteur de 62 000 € ainsi que le fonds d'amorçage lié à la mise en place des rythmes scolaires à hauteur de 45 000 €. La renégociation du contrat CAF en 2014 nous permet de consolider ses montants à hauteur de 950 000 €, là où plusieurs communes les voient diminuer.

Et toujours les fameuses subventions recherchées activement par la commune et inscrites à hauteur des montants qui vous sont notifiés.

La dernière mauvaise nouvelle qui impacte sur les recettes de fonctionnement est le FPIC, fonds de péréquation intercommunale des communes aisées vers les communes pauvres, qui passe de 43 000 € en 2014 à 70 000 € en 2015, soit une augmentation de 27 000 €.

Concernant les dépenses de fonctionnement, deux chiffres à retenir :

- la baisse des frais de gestion générale de 1,5 %, même si l'enveloppe globale des dépenses réelles de fonctionnement augmente de 4,36 %. Cependant cette baisse traduit un certain

nombre d'éléments qui n'apparaissent pas au premier abord, c-a-d les efforts engagés par l'équipe municipale et l'ensemble des services pour rationaliser nos modes de fonctionnement en assurant une amélioration de la qualité du service. L'amélioration du service se traduit, prenons un exemple, par l'augmentation du coût de la restauration, notamment la restauration scolaire, qui impacte sur le budget de la commune pour une centaine de milliers d'euros sur les charges de fonctionnement, mais aussi par l'augmentation des effectifs (1/4 pour les effectifs, 3/4 pour l'augmentation qualitative du coût du repas pour la ville). Si on intègre tous ces éléments, les économies sur les frais de gestion s'élèvent à un peu plus de 5 %.

Comme je l'ai précisé, nous attachons une importance particulière à la qualité du service, là où beaucoup de communes réduisent la voilure de façon « sauvage » et dramatique.

Quelques clés de lecture sur ce budget de fonctionnement où on a une évolution importante des lignes sur le budget :

- sur les comptes 611, 6042 et 6231, il s'agit de basculer les frais liés à la restauration, de prestations de service sur les comptes d'achat de fournitures de restauration. Il s'agit là d'une divergence d'analyses et à la demande de la trésorerie d'imputer ce qui était pour nous des prestations de restauration sur les achats de fourniture de denrées alimentaires.
- sur le compte 6281, l'augmentation de la participation de la ville au Comité National d'Action Sociale dont les membres ont été récemment renouvelés et qui constitue une partie de l'aide et des avantages sociaux au personnel. Cela se traduit pour la ville par une adhésion à ce comité et donc une possibilité pour le personnel de bénéficier d'un certain nombre d'avantages. Cette enveloppe augmente et je crois qu'il est légitime à partir du moment où l'on demande au personnel municipal de faire des efforts dans la gestion, de pouvoir aussi prendre en compte cet élément en retour d'ascenseur.

- sur le compte 6064, une réduction de 5 % des fournitures administratives. Les réductions sont faites de façon analytique et réaliste avec les chefs de service et le personnel.

- sur le compte 6283, l'impact direct de la mise en place par la ville d'un personnel Jalles Solidarité pour la sécurité aux abords de l'école de la Luzerne.

Troisième point lié aux dépenses de fonctionnement, les charges de personnel. L'augmentation que vous avez pu constater de BP 2014 à BP 2015 est de l'ordre de 6 %. Ce chiffre nécessite une petite explication. Le Budget Supplémentaire 2014, un peu particulier, a intégré les réformes intervenues début 2014, après le vote du BP et ses impacts financiers, notamment la réforme des rémunérations des agents de catégories B et C (un certain nombre percevait des rémunérations inférieures au SMIC de par les grilles) et la prise en compte effective de la réforme des rythmes scolaires. Ce qui fait que le budget du personnel 2014 avec la prise en compte de ces réformes arrive à 7 299 800 €. Ce qui nous ramène effectivement à l'écart entre la prise en compte des réformes 2014 et le vote du Budget 2015 de 75 200 €, soit une augmentation d'un peu plus de 1 %. Synthétiquement pour 2015, c'est l'application mathématique et mécanique des mesures législatives : la deuxième partie de la réforme des agents de catégorie C, le glissement vieillesse technicité, l'augmentation des cotisations retraites, les charges d'assurances (IRCANTEC, CNRACL, ...). Cette augmentation, avec les efforts de gestion, a été ramenée à 1 %. Il est clair que le chiffre de 6 % ne traduit pas la réalité des efforts de gestion réalisés par la commune pour rationaliser notre action, sans supprimer des services et du personnel. Cette action se poursuivra dans le même esprit. C'est pour cela que je vous demanderai à tous d'avoir un raisonnement, une analyse constructive, réaliste et analytique plutôt que dogmatique dans l'analyse de ces chiffres.

Concernant la rémunération du personnel, les chiffres traduisent un certain nombre d'engagements de l'équipe municipale. Nous constatons une augmentation des rémunérations inscrites sur la ligne 64111, rémunération principale du personnel titulaire et, sur la ligne

64131, une réduction des rémunérations du personnel non titulaire. Cette ligne est en baisse, ce qui traduit clairement la réduction du personnel non titulaire et la résorption des emplois précaires – et utiles – en pérennisant les emplois indispensables au fonctionnement de la collectivité et en titularisant ces agents.

Concernant les comptes 65 et 67, vous noterez le transfert substantiel des montants d'un compte à l'autre, qui s'explique par l'amorce de la bascule des montants versés précédemment à MGE dans le cadre de la Délégation de Service Public de l'Entrepôt (au compte 67) vers le versement de la Ville au budget annexe Culture (au compte 65). Cette reprise en régie s'effectuera par la commune à coût constant par rapport à 2014. Il s'agit du coût analytique des actions menées au sein de la Culture, il sera consolidé sur le budget annexe à hauteur de 690 000 €.

Par ailleurs, je souhaitais revenir sur l'augmentation de 15 % de la subvention d'équilibre du CCAS, traduisant notre volonté d'intervention auprès des plus fragiles, avec notamment la mise en place du Pass seniors et le soutien des actions à destination des plus faibles.

Concernant le budget d'investissement, les recettes 2015 sont totalement couvertes par l'autofinancement brut à hauteur de 1 443 000 € et les recettes d'investissement à hauteur de 1 531 000 €. Les produits d'investissement sont en augmentation liée à l'augmentation des dépenses et à la réalisation du programme. Les subventions d'équipements sont estimées à hauteur de 300 000 €, en augmentation avec l'inscription du solde des participations au titre du PAE ainsi que l'inscription de la subvention notifiée en cette fin d'année par le Conseil Général pour la rénovation de l'espace Henri ARNOUD pour un montant de 85 000 €.

Le recours à l'emprunt est inscrit sur le budget principal à hauteur de 911 000 €. Il ne sera pas obligatoirement mobilisé, il est nécessaire à équilibrer. L'objectif sera de le maintenir au montant le plus juste au vu du résultat de l'année 2014 et suite à une étude qui devra être engagée afin d'analyser les opportunités du marché en tenant compte de notre faible endettement.

Concernant les dépenses d'investissement, le montant au niveau du BP est de 3 184 000 €. Il se décompose en trois chiffres :

- Les dépenses effectives d'équipement à hauteur de 2 474 000 €
- Le remboursement de la dette en capital à hauteur de 500 000 €
- Les opérations d'ordre pour le solde

Concernant les dépenses d'équipement, pour l'année 2015, un effort important en direction du scolaire, de l'enfance et de la jeunesse va être réalisé conformément au débat d'orientations budgétaires, à savoir :

- la rénovation et l'agrandissement de l'école maternelle de la Luzerne à hauteur de 400 000€.
- la réfection du chauffage et de la toiture de l'école maternelle des Tauzins : 120 000 €
- la reconstruction et l'aménagement de l'ALSH de Bel Air suite à l'incendie pour un montant de 400 000 €.
- l'aménagement dédié à la Petite Enfance autour de 400 000 € ainsi que les travaux effectués à la crèche associative « Les Fils d'Ariane »

Concernant le cadre de vie, les études de maîtrise d'œuvre pour la réalisation du Centre Ville, pour la partie qui incombe à la ville, à hauteur de 10 000 €. 150 000 € inscrits dans le domaine du développement urbain pour la réalisation de cheminements doux inter quartiers, notamment pour relier le secteur sud-est autour d'Edmond Rostand vers le Tram. Les aménagements paysagers en accompagnement des voies prioritaires et des carrefours pour 40 000 €. La réalisation d'un parking à l'espace Henri ARNOUD à hauteur de 80 000 €. La poursuite de l'enfouissement des réseaux à hauteur de 130 000 €. La poursuite du plan «d'accessibilité » à hauteur de 80 000 €.

150 000 € affectés à la vitrine de notre politique culturelle, l'Entrepôt, visant à consolider quelques éléments du bâti ainsi qu'un certain nombre d'équipements techniques, notamment la console son avec la reprise en régie. La réalisation d'un terrain de proximité à Bel Air à hauteur de 120 000 €. 50 000 € consacrés à l'étude programmatique sur les bâtiments associatifs et municipaux visant à affiner le programme de réalisation de façon efficace.

Et enfin 20 000 € pour la participation aux études pour le projet de Piscine Intercommunale du Pinsan avec la ville d'Eysines et 60 000 € pour un nouveau sanitaire à Bel Air.

En ce qui concerne le remboursement des emprunts, l'élément principal à retenir est que les projets d'envergure sont financés, la dette est stabilisée et la capacité financière pour les projets futurs n'est aujourd'hui pas obérée. Le remboursement d'emprunt est légèrement en baisse cette année, comme vous avez pu le constater sur le tableau, baisse de 4,76 %.

En ce qui concerne les budgets annexes, le budget annexe de la régie des transports reste relativement constant et cohérent, à hauteur de 10 000 € (carburant et entretien du bus).

Le budget annexe de la régie des spectacles connaît une consolidation de la politique culturelle avec une enveloppe constante mais de façon analytique entre le budget principal et le budget annexe et une consolidation du budget annexe à hauteur de 584 750 €, 64 000 € sur la section d'investissement qui constitue le remboursement d'emprunt sur le capital.

Dernier petit point que j'ai oublié sur le budget principal, quand on parle de fragilité, même si nos finances sont saines, l'autofinancement ne contribue plus qu'à 38 % du financement des dépenses d'investissement. Donc il est très important de pouvoir le maintenir, le consolider pour éviter de plonger sur l'effet ciseau.

Merci de votre attention.

Madame le Maire : Je souhaiterais insister sur quelques éléments en complément des propos évoqués par Jean-Michel BOUSQUET, notre Adjoint aux Finances. Tout d'abord, je vous rappelle que ce budget 2015 s'inscrit dans un contexte très contraint et un contexte particulièrement mouvant. Nous l'avons déjà évoqué : déficit des finances publiques, baisse des dotations de l'Etat et pour nous en plus ici, l'évolution vers la Métropole avec tout ce que cela peut avoir comme conséquences. Il suffit de lire la presse pour comprendre que toutes les collectivités locales sont concernées. Le Haillan ne s'en sort pas si mal que cela, mais il va falloir que l'on reste particulièrement vigilant pour ne pas se retrouver dans une situation difficile. Très concrètement, quand vous regardez certaines villes de la Métropole, elles ont fait des choix différents. La ville de Bordeaux, par exemple, va augmenter fortement ses impôts, une augmentation de 4 % pour pouvoir financer un certain nombre de projets comme la cité municipale. Vous avez d'autres villes plus proches de nous, comme Saint Médard en Jalles par exemple, qui font le choix de tirer un trait sur des années de partenariat avec des associations qui interviennent dans différents domaines, en particulier dans le social ou à l'accès au numérique, ou qui décident de se désengager de dispositif comme le PLIE qui sert à l'insertion de ceux qui sont le plus éloignés de l'emploi. Au Haillan, ce n'est pas le choix que l'on fera. C'est sur ce genre de choix que l'on voit la différence entre une ville de droite et une ville de gauche. Si nous avons ce confort aujourd'hui, c'est grâce à la rigueur financière qu'ont eu nos prédécesseurs et à la dynamique que connaît notre commune, notamment par les nouveaux apports de population. Aussi le budget que l'on vous présente aujourd'hui est basé sur des évaluations sérieuses et sur des ambitions soutenables. C'est sur ce programme que nous avons été élus, approuvé par les Haillanais ; et conformément à nos engagements, nous n'augmenterons pas les impôts et nous espérons bien pouvoir ne pas le faire d'ici la fin de la mandature. En tout état de cause, notre ambition est de garantir une haute qualité de service aux habitants tout en préparant l'avenir. Jean-Michel BOUSQUET vous l'a expliqué, nous investirons près de 2,5 millions d'euros sur le budget 2015. Nous

allons lancer l'étude programmatique et nous allons pouvoir dérouler cela sur les cinq ans et demi qui restent d'ici la fin du mandat. Nous avons lancé aussi le travail de concertation autour du projet du centre ville qui est un projet relativement important et qui va considérablement modifier le Haillan au moins pour les 15 années à venir. Nous allons aussi accompagner l'arrivée du Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) et celle du Tramway qui est prévue le 24 janvier prochain aux portes de la commune. Nous développerons aussi les zones économiques pour continuer à accueillir des entreprises et surtout les emplois qui vont avec, notamment dans le secteur de l'Aéroparc. Il y a un effort considérable qui a été fait au niveau de la maîtrise des dépenses, mais sans pour autant renoncer aux fondamentaux, notamment en matière de solidarité puisque le budget du CCAS sera augmenté de 15 000 euros. Nous maintenons les subventions aux associations et nous allons réaliser des investissements conséquents. La qualité du service public sera maintenue. Nous avons intégré, et c'est une lourde charge, les évolutions réglementaires pour la masse salariale. Nous reprenons en régie la salle de l'Entrepôt, nous continuons à équiper nos écoles, et à intervenir et aménager le domaine public. Tout ce travail sera fait et a commencé à être fait avec les Haillanais : la concertation à travers les CRIQ, la mise en place du portail famille, le partenariat avec les nombreuses associations et d'une manière générale avec le tissu économique et en particulier avec les commerçants.

Nos ambitions sont fortes et elles ont comme objectif de faire en sorte qu'au Haillan, on puisse continuer à avoir ce « vivre ensemble » qui est si précieux et à porter les valeurs que nous avons portées pendant toute la campagne municipale. Ce budget 2015 en est la première concrétisation et il y en aura beaucoup d'autres.

Monsieur Meyre : *Madame le maire, Mesdames, Messieurs, Chers Collègues, Chers Camarades,*

Dans votre rapport de présentation, vous déclarez que vous allez essayer de vous adapter au contexte difficile qui touche toutes les collectivités locales. Heureusement que c'est un gouvernement que vous soutenez, à moins que vous ne fassiez partie des frondeurs, qui vous oblige à de telles contorsions pour boucler votre budget ! Effectivement, on demande de faire plus en ayant moins. Avant de rentrer plus en détail, je voudrais attirer votre attention sur un premier point. Je lis dans le préambule de votre rapport de présentation : « Maîtriser et optimiser les dépenses de fonctionnement ». Pouvez-vous nous expliquer où est la maîtrise des dépenses, quand elles augmentent de 500 000 € alors que les recettes, elles, n'augmentent que de 100 000 €.

Regardons maintenant un peu plus dans le détail. Dans le chapitre 73, impôts et taxes, vous écrivez : « Ce chapitre se compose principalement des contributions directes dont le montant est en nette progression, eu égard à l'effet combiné entre évolutions des bases et stabilité des taux en 2015 ». Compte tenu de ce que vous écrivez, il coule de source que non seulement, il était nécessaire de ne pas augmenter les taux, mais en plus, compte tenu de la situation économique, il aurait été judicieux de les baisser. Vous prenez comme exemple Bordeaux et Saint Médard en Jalles, je voudrais juste vous donner l'exemple de Saint Jean d'Illac qui a baissé les taux et donc, les impôts ont diminué. Il me semble que c'est aussi une commune de droite !

Concernant la Dotation de Solidarité Communale (DSC) et l'Attribution de Compensation (AC), compte tenu des transferts de charges à la Métropole, on peut considérer qu'elles sont stables, voire en très légère augmentation. Pour ce qui est de la DGF, lors du Débat d'Orientations Budgétaires, vous nous avez annoncé une baisse de 350 000 €, que nous avons vivement contestée.

Concernant les charges de personnel et assimilés, nous constatons avec satisfaction que vous considérez enfin que les dépenses de personnel sont un élément très important du budget et que c'est donc un sujet qui doit être abordé. Le moment est enfin venu de faire face à la réalité économique, réalité qui, pour vous, s'apparente à une amorce de rationalisation des Ressources Humaines. Nous aimerions savoir, qu'est-ce que vous entendez par ce mot « rationalisation » ? En effet, pour ce seul poste de dépenses (chapitre 12 : charge de personnel et frais assimilés), nous passons d'un réalisé 2013 d'un montant de 6 685 526 € à une prévision 2015 de 7 375 000 €, soit une augmentation de plus de 10 %. Toutes les créations de postes que vous avez faites depuis votre arrivée, vont impacter fortement ce chapitre de dépenses car, malgré les augmentations que vous avez essayé de nous présenter comme incontournables, nous constatons qu'il subsiste encore un dérapage important non justifié ! 61 % de charges de personnel, c'est quand même assez considérable sur des sommes qui sont visiblement incompressibles ! Votre objectif de parvenir à contenir l'évolution de la masse salariale est en réalité en trompe-l'œil car vous minimisez artificiellement l'augmentation réelle de ces dépenses par un transfert de 150 000 € du budget principal au budget annexe de la régie des spectacles !

Autres charges de gestion courante, ce poste augmente fortement, + 23 % comme vous l'indiquez. Cependant, vous nous donnez des informations concernant plusieurs lignes de ce chapitre, mais vous restez muet sur celle qui augmente le plus fortement, c'est-à-dire la ligne 657364 (achat à caractère industriel et commercial) qui passe de 265 000 € en 2014 à 499 000 € pour 2015.

Concernant les dépenses d'investissement, le dérapage des dépenses de fonctionnement réduit la capacité d'autofinancement et limite par conséquent le montant du budget d'investissements. Il est donc absolument nécessaire de réduire les dépenses de fonctionnement pour pouvoir financer et réaliser les investissements nécessaires.

Pour conclure, je dirai, en reprenant votre propre expression, que vous présentez ce budget comme un budget « raisonné et raisonnable », mais raisonner avec 500 000 € de dépenses supplémentaires alors que l'on a seulement 100 000 € d'augmentation de recettes, est-ce bien raisonnable !

Nous voterons bien entendu contre votre budget.

Jean-Michel Bousquet : Je vais essayer d'être le plus compréhensible possible. Par rapport à ce que vous évoquez, il y a un certain nombre d'éléments à rectifier et un certain nombre d'éléments à clarifier. On va s'adapter au contexte qui s'impose à nous. On ne peut pas reprocher aux services de faire du bricolage. J'en profite par ailleurs pour remercier le service des finances qui a fait un travail de fond ainsi qu'aux services qui ont fait un travail pas évident en retravaillant sur les processus de fonctionnement pour arriver à générer des économies. Vous évoquez le terme de contorsion dans la réalisation du budget, il ne s'agit pas de contorsion, mais de construction. A partir du moment où l'on y arrive en réfléchissant, je n'appelle pas cela de la contorsion, mais de la construction, du partenariat avec les services concernés en travaillant d'abord sur les actions et ensuite sur la façon dont c'est réalisé. Je félicite ceux qui baissent les impôts et les taxes, mais on en reparlera dans quelques années. Avec l'ensemble des éléments qui s'imposent à nous, il nous est apparu essentiel avant tout de consolider nos actions, de réaliser le programme avec l'ensemble des mesures qui s'imposent à nous : le budget du personnel, l'augmentation de BP à BP (effectivement de 500 000 euros qui portent en partie sur ce budget là). Concernant les charges de gestion, la baisse des dépenses intègre une partie de ces dépenses là, mais les équilibres globaux restent satisfaisants. Donc si on rajoute les 100 000 € d'augmentation liés à la qualité du service, j'insiste et je défendrai le fait que nos charges de gestion courante diminuent à périmètre

constant. Concernant les impôts et taxes, pour moi, il est irresponsable de jouer avec la santé mentale de nos concitoyens en promettant monts et merveilles pour les augmenter derrière. Il faut plutôt travailler sur une approche de consolidation, là où beaucoup de communes augmentent les taux, de les stabiliser, d'investir, de travailler sur nos processus internes. Concernant la baisse de la dotation d'Etat, elle est bien de 304 000 € de BP à BP. Concernant les ressources humaines, il ne s'agit pas d'une augmentation de BP à BP de 10%, mais de 6 %. Il ne s'agit en aucun cas d'un dérapage, mais de la prise en compte des réformes qui s'imposent à nous sur la rémunération des personnels et aussi d'une mesure visant à résorber une partie des injustices faites à ces fonctionnaires qui touchent au dessous du SMIC. Je ne reviendrai pas sur la titularisation d'un certain nombre de personnel. Il s'agit de pouvoir stabiliser et équilibrer sur les salaires les plus bas tout en rationalisant. Le terme rationaliser le personnel, au lieu d'augmenter de 2,63 %, nous augmentons un peu plus de 1 %. Il ne s'agit pas de sous-estimer ou de sur-estimer tel ou tel poste, mais bien d'intégrer des mesures qui sont prises en compte. Quelques exemples : lors des élections, fonctionner avec un agent administratif au lieu de deux et faire participer l'ensemble des membres sur le fonctionnement du bureau ; d'autres mesures sur la gestion des heures supplémentaires et la gestion des remplacements. Concernant la minimisation des dépenses par le transfert du personnel sur la régie des spectacles, les 150 000 € sont effectivement dûs au personnel supplémentaire, mais liés à la réintégration de personnel qui rentrait dans le cadre de la Délégation de Service Public. Concernant l'augmentation de la ligne 657364, charges à caractère industriel et commercial, cela constitue le versement de la ville au budget annexe, notamment le budget annexe de la culture et qui est à croiser à l'inverse avec une baisse des comptes 67443, charges exceptionnelles versées au fermier qui passent de 358 000 € à 298 000 € et qui étaient la subvention versée à la société MGE dans le cadre de la Délégation de Service Public.

Monsieur Meyre : Que l'on ne se méprenne pas sur le personnel, il est bien évident que nous sommes d'accord et nous sommes tout à fait favorables au fait que pour le personnel de la fonction publique, certains postes ne sont pas correctement payés. Effectivement il serait bien de pouvoir asseoir une forme de stabilité professionnelle en essayant de les intégrer, voire de rallonger leur temps de travail. Je pense notamment à la problématique des animateurs au niveau des ALSH ou des APS qui viennent travailler 2 heures le matin, 2 heures le midi et 2 heures le soir avec des horaires extensibles puisqu'ils ont travaillé 6 heures. Vous avez des dépenses de fonctionnement au niveau du personnel (61 %) qui sont très fortes. Il est important d'avoir une bonne qualité de service auprès des administrés. Simplement par rapport aux difficultés que l'on voit venir à termes, on va se retrouver dans les deux ou trois années à venir avec une difficulté financière où il faudra peut-être faire des choix, précisément sur ce personnel là. Par exemple, qu'est-ce qu'on fait du personnel qui part à la retraite ? Nous ne sommes pas contre, nous nous posons des questions sur le fond.

Jean-Michel Bousquet : Sur le fond, on ne parle pas de la même chose, mais cela a le mérite d'être expliqué. Aujourd'hui, l'évolution du personnel est adossée à plusieurs paramètres et les dépenses auxquelles nous sommes confrontés sont des dépenses contraintes. On ne maîtrise pas les départs à la retraite, c'est un paramètre que je n'évoque pas dans la rationalisation. Dans le contexte actuel, notre maîtrise des dépenses repose sur deux éléments. Le premier est une réflexion préalable sur nos modes de fonctionnement avant de réaliser des économies et d'assurer la qualité de services en adossant les économies que l'on pourra faire. Le deuxième élément est de ne pas chercher à « dégager » du personnel, mais de se poser la question au fur et à mesure du départ de ce personnel. Le budget que l'on propose

intègre ce paramètre là. Mais aujourd'hui n'ayant pas de départ à la retraite, il ne paraît pas responsable de baisser les prévisions liées au budget du personnel tout en sachant que nous ne pourrions pas le tenir parce que les éléments structurels, eux, sont là, et il n'est pas envisageable de «dégager» du personnel et il n'est pas envisageable de dégrader la qualité du service public. C'est ce qui nous amène à ce chiffre là.

Monsieur Meyre : *J'espère aussi que vous avez fait des calculs concernant les charges de personnel, sur le fait d'utiliser du personnel extérieur, comme cela aurait pu être fait sur le parc du Ruisseau. Avez-vous calculé le delta ?*

Jean-Michel Bousquet : *La problématique de la rationalisation passe par le fait de se poser la question des services que l'on fait et sur la façon dont on les fait. La réflexion doit être préalable à l'action. Un certain nombre de réflexions est mené pour arriver à réaliser nos actions avec les moyens dont nous disposons. La mise en place de ces mesures et l'impact financier se font au fur et à mesure de cette réflexion qui va se poursuivre de façon continue sur la totalité du mandat, mais de façon maîtrisée, raisonnable, certes progressive, mais constructive.*

Monsieur Chaigne : *D'abord, vous avez été choqués par le terme « essayer », ce n'est pas nous qui l'avons dit, c'est dans votre rapport de présentation. Je lis : « lancer la réalisation de notre programme en essayant de nous adapter au contexte économique ... ». Aussi ne nous reprochez pas de vous dire que vous allez essayer. Deuxième point, avant de virer du personnel, ce que nous n'avons pas l'intention de faire, on peut peut-être s'interroger à chaque fois que l'on fait des créations d'emploi. Troisième point, juste pour reprendre la remarque de Madame le Maire, la différence entre une ville de gauche et une ville de droite est la pression fiscale. Dans une ville de gauche, ville dans laquelle nous sommes, dans la mesure où la pression fiscale est deux fois supérieure à la strate, c'est bien là que l'on voit la gestion de gauche, surtout dans ces temps de crise où le portefeuille de nos concitoyens n'est pas aussi élastique que cela.*

Madame le Maire : *Je vais vous répondre sur plusieurs points. Je trouve cela admirable d'arriver à baisser les impôts. Mais, très sincèrement, je ne vois pas comment on pourrait le faire. C'est toujours pareil, qu'est-ce que vous mettez en face ? Quel est le niveau de service que vous avez derrière ? Excusez-moi Monsieur MEYRE, mais à Saint Jean d'Illac, qu'est-ce que vous versez comme subventions à vos associations ? Qu'est-ce que vous avez comme services de la Petite Enfance ? Qu'est-ce que vous attribuez à vos scolaires ? Qu'est-ce que vous avez comme équipements sportifs ? Vous avez une Bibliothèque ? Non. Vous avez une Ludothèque ? Non. Est-ce que vous prêtez un bus municipal pour le déplacement des scolaires et des ALSH. Non.*

Monsieur Meyre : *On a un terrain synthétique, on a la Plaine des Sports.... Ne dites pas que l'on n'a rien.*

Madame le Maire : *Vous avez un niveau de services qui n'est pas comparable. Il faut comparer ce qui est comparable. A partir du moment où l'on a une qualité de services, ce n'est pas gratuit. C'est un choix : ou l'on baisse la qualité de services, et on peut se permettre de baisser les impôts ; ou bien l'on essaye de la maintenir en n'augmentant pas les impôts. Pour le personnel, je suis quand même inquiète car c'est la deuxième fois que vous nous demandez la liste nominative. J'ai bien reçu votre demande, il faudra me dire quels sont les*

noms qu'on raye. Et ce que je vous ai dit sur le D.O.B., 50 milliards d'euros, cela ne vous fait pas plaisir. Le programme de l'UMP, ce sont 130 milliards d'euros. Donc, qui a creusé le déficit, qui a creusé la dette ? C'est un gouvernement de gauche, peut-être ? Non, Monsieur MEYRE. Effectivement, je vous le concède, je suis socialiste et je le resterai, même si je ne suis pas toujours d'accord avec ce qui est fait au niveau du gouvernement.

Monsieur Chaigne : *Je voudrais revenir sur les subventions aux associations, ce sont 364 800 € sur 13 400 000 €. Ce n'est pas démentiel les subventions que l'on verse.*

Madame le Maire : *Comparez aux autres communes et vous allez voir la différence, pas seulement par rapport aux subventions, mais aussi par rapport aux services rendus, aux salles qui leur sont mises à disposition, à la gratuité de tout un état de choses,... Il y a des communes qui font payer la location des salles, ce n'est pas notre cas.*

Erika Vasquez : *Mesdames, Messieurs, Chers camarades, Les élus du Front de Gauche voteront le budget primitif 2015. Non pas parce qu'il est dans la continuité des budgets précédents, mais parce qu'il correspond aux besoins de nos administrés. Bien sûr, ce budget est sérieusement entaché par la chute des dotations de l'Etat sur le fonctionnement, sur les investissements, moins 342 000 €, mais aussi, par le poids des transferts de compétences qui engendrent des coûts supplémentaires de fonctionnement comme pour les rythmes scolaires (250 000€), c'est aussi le fond de péréquation qui augmente de 63 % sur un an (de 43 000 à 70 000 €).*

Sans augmentation des taux d'imposition de la ville, ce budget permettra de concrétiser un programme d'investissement nécessaire et utile et ainsi répondre aux attentes de l'ensemble des citoyens. Citoyens de plus en plus nombreux sur notre territoire, certes qui payent des impôts, mais qui ont en même temps des besoins nouveaux auxquels nous devons répondre.

Nous sommes très heureux de concrétiser en 2015, la reprise en régie de notre Entrepôt et ses événements culturels pour laquelle nous avons bataillé très longtemps. Nous sommes bien entendu satisfaits pour l'ensemble des investissements prévus et que, Madame le Maire, vous avez décliné lors de la présentation du Débat d'Orientations Budgétaires, il y a quelques jours, et que nous ne rappellerons pas aujourd'hui.

Tout de même, nous tenons aussi à souligner notre regret d'avoir sacrifié sur ce budget, la création d'un poste essentiel pour venir en aide aux demandeurs d'emplois, aux chômeurs à retrouver le plus rapidement possible un travail auprès des entreprises locales ou métropolitaines. Nous espérons qu'il pourra être créé avec le réajustement budgétaire lors du vote du budget supplémentaire, si urgent compte tenu de l'augmentation du nombre des sans-emploi et, nous n'ignorons pas que ce poste, pour trouver sa pleine efficacité à besoin de temps, au minimum certainement une année pleine pour tisser les liens nécessaires et arriver à connaître les besoins des entreprises et les mettre en adéquation avec nos demandeurs d'emplois.

Contrairement aux élus de l'opposition qui revendiquent le non remplacement des départs et la baisse des coûts de fonctionnement, mais toujours en exigeant le même niveau de service, ce qui de notre point de vue reste impossible, à moins de privatiser ses missions et les faire payer aux familles, aux usagers. Pour autant, avec nos agents, nous recherchons toujours à planifier des économies, ce qui ne serait certainement pas le cas avec les intervenants privés.

Pour ces raisons, nous nous félicitons de la prise en compte des besoins exprimés afin que notre Centre Technique Municipal puisse répondre aux missions qui sont les siennes et espérons que la planification proposée des embauches engagées sera respectée. Nous espérons aussi une meilleure reconnaissance du travail accompli, en particulier pour tous ces agents, qui dans l'ombre exécutent les tâches les moins valorisantes, les moins rémunérés au service de notre collectivité et qui sont

essentielles au bon fonctionnement, au maintien en bon état de l'ensemble de notre patrimoine. Nous leur adressons à toutes et tous, notre soutien.

Nous attirons aussi l'attention sur les éventuels transferts de certains services vers la Métropole, la propreté des voiries, les ressources humaines, la petite enfance, l'urbanisme, etc., qui, s'ils se réalisaient, pourraient à terme handicaper, déstabiliser l'efficacité de nos équipes au regard des missions qui leurs sont confiées, ce qui générerait très certainement et à juste raison le mécontentement des usagers. Nous ne devons pas lâcher de ce point de vue aux pressions des ténors politiques sans avoir la certitude que ces services restent dans le domaine public avec les mêmes niveaux de qualité. Notre groupe y sera particulièrement vigilant car nous ne souhaitons pas une quelconque remise en cause des services publics, de nos compétences au bénéfice de la ville, de nos administrés. L'identité de notre belle ville passe par un service public adapté, de qualité, sous la maîtrise de nos équipes, des citoyens et des élus.

Pour terminer, Madame le Maire, Chers collègues, nous souhaitons souligner notre satisfaction d'avoir pu, peut-être pour la première fois, participer pleinement aux discussions, ce qui nous permet aujourd'hui de voter sans état d'âme ce budget.

Eric Fabre : *Au moment d'adopter le budget 2015 pour la commune, le premier budget de la nouvelle mandature, il nous semble important de rappeler les conditions particulières et notamment économiques, dans lesquelles se trouve le pays, avec leurs conséquences sur les collectivités. Le Conseil municipal n'a pas vocation à discuter des décisions prises nationalement. Néanmoins, les conséquences en sont directes pour les collectivités territoriales, à savoir une réduction importante des dotations globales de fonctionnement. Pour cette année, cette réduction représente environ 350.000 €.*

D'autre part, la réforme des rythmes scolaires a un impact financier certain sur les communes. Nous avons voulu sur le Haillan mettre en œuvre cette réforme largement souhaitée à travers un projet de qualité. Nous y sommes parvenus, et si l'on entend parfois des récriminations, elles ne visent pas le projet de la ville, très largement accepté par l'ensemble des acteurs de l'école. Ce choix assumé, et renouvelé, a un coût. On se félicitera de la pérennisation du fond de financement de cette réforme. De même, le changement de prestataire pour la restauration scolaire, a été unanimement apprécié. Mais représente un coût supplémentaire.

Je voudrais souligner à ce sujet, le sérieux, la rigueur, et l'écoute de nos services pour construire le budget qu'il nous est proposé d'adopter ce soir. Chaque service a été mis à contribution, afin de dégager des pistes d'économie et de rationalisation. Je voudrais ici remercier leur professionnalisme et la qualité du travail fourni. Ce ne sont pas des coupes sombres dans les services rendus à la population que nous allons être amenés à faire, mais des transformations dans la façon de travailler, de mutualiser les moyens, les ressources et les compétences. De nombreuses pistes ont été ouvertes, et ont permis une diminution certaine du budget de fonctionnement. Il ne s'agit pas d'un budget de rupture. Nous sommes reconnaissants envers l'équipe précédente de nous avoir transmis une situation saine qui nous permet de pouvoir présenter ce budget, sans avoir à augmenter les impôts, comme nous nous y sommes engagés. Nous étions une commune de gauche, nous le demeurons.

Ce budget est réaliste, et rigoureux dans le respect de nos valeurs de solidarité. La priorité toujours affirmée envers l'école et le social sur la commune est maintenue. Nous continuerons d'aider le PLIE ici au Haillan. Nous continuerons à financer les classes transplantées. Le Pass ASSO jeunes est maintenu et sera même étendu aux seniors. Les associations continueront à être soutenues de manière forte, contrairement à certaines autres communes, elles pourront continuer à tisser ce lien social si important pour la vie dans la commune.

Enfin, le budget de la culture, habituellement premier budget touché en temps de difficultés financières est réaffirmé avec la reprise en gestion directe de l'Entrepôt.

Aux niveaux des investissements, des choix réalistes sont proposés, expliqués et compris. Les travaux de l'école de la Luzerne et la reconstruction d'un service jeunesse, capable d'accueillir dans de meilleures conditions nos jeunes, semblent vraiment indispensables.

Ce budget permettra, nous n'en doutons pas un instant, à la commune du Haillan, dans une année qui s'annonce compliquée, avec le passage en métropole en 2015, de rester une commune où les habitants sont écoutés, soutenus, aidés, et où la solidarité n'est pas un vain mot.

Aux noms des élus socialistes, je vous remercie.

VOTE :

Majorité Municipale : 22 VOIX POUR

Le Haillan mérite un vrai changement : 7 VOIX CONTRE

12. N°100/14 – BUDGET ANNEXE DE LA REGIE MUNICIPALE POUR L'ORGANISATION DES MANIFESTATIONS A CARACTERE CULTUREL – BUDGET PRIMITIF 2015

Rapporteur : Jean-Michel Bousquet

Jean-Michel Bousquet : Lecture de la délibération.

VOTE :

Majorité Municipale : 22 VOIX POUR

Le Haillan mérite un vrai changement : 7 VOIX CONTRE

13. N°101/14 – BUDGET ANNEXE DE LA REGIE DES TRANSPORTS – BUDGET PRIMITIF 2015

Rapporteur : Jean-Michel Bousquet

Jean-Michel Bousquet : Lecture de la délibération

VOTE :

Majorité Municipale : 22 VOIX POUR

Le Haillan mérite un vrai changement : 7 VOIX CONTRE

12. N°102/14 – CHARTE D'ENGAGEMENT –DISPOSITIF MAIA

Rapporteur : Nicolas Ghillain

Nicolas Ghillain : Lecture de la délibération

VOTE : UNANIMITE

Madame le Maire : *Avant qu'on en termine, je rappelle aux élus de ne surtout pas partir avant de signer le budget. Pour le public, un petit changement à compter de janvier 2015, les*

conseils municipaux auront désormais lieu le mercredi soir au lieu du vendredi soir. Bien évidemment, l'information sera diffusée. Le prochain conseil aura lieu le 11 février. Il ne me reste plus qu'à vous souhaiter d'excellentes fêtes en famille ou avec des amis. Profitez-en bien pour vous ressourcer et revenir en forme l'année prochaine. Bonne soirée.

Laurent DUPUY BARTHERE
Secrétaire de Séance

Andréa KISS
Maire du Haillan